

242

P NP

DM9

Projet de réaménagement de la route 367
entre Saint-Augustin-de-Desmaures et
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

St-Augustin-de-Desmaures 6211-06-106

Audiences publiques sur l'environnement

Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
26 février 2007

*Projet de réaménagement de la route 367 entre St-Augustin-de-Desmaures et Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Plan de mon intervention verbale

I. Qui suis-je ?

- Paul-Guy Boucher, citoyen de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier depuis ma naissance.
- Enseignant, retraité, usager de cette route depuis plus de 40 ans.
- Conseiller municipal 1972-1976 (Premier plan d'urbanisme 1972)
- Maire de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier 1976-1992.
- Un des maires fondateurs de la MRC de la Jacques-Cartier 1981.
- Préfet de la MRC de la Jacques-Cartier 1987-1992.
- Implication et adoption du premier schéma d'aménagement de la MRC.
- Président du conseil régional de développement région de Québec pendant 4 ans.
(Opposition au démantèlement de la voie ferrée Québec, Rivière-à-Pierre.)

II. Pourquoi suis-je intéressé à ce projet ?

- Toujours intéressé par le développement et l'aménagement du territoire municipal.
- Le développement du réseau routier, plus particulièrement le réseau supérieur, a des impacts importants sur le développement et l'aménagement d'un territoire. (Résidentiel, commercial, touristique, environnemental, etc.)
- L'importance de réaliser une réfection majeure de la route 367 dans ce secteur, pour améliorer la sécurité routière, tant pour les usagers que pour les résidents.
- Mon souci de protéger le patrimoine bâti, l'environnement, les vocations économiques, résidentielles, agricoles, commerciales, touristiques, de villégiatures, etc, des différentes municipalités à desservir.

III. Vocation de la route 367.(route régionale de transit)

- État de la situation : route construite depuis les débuts des Seigneuries, de Desmaures et de Fossambault.
- Lots, nord-sud.
- Fiscalité municipale, valeur foncière des propriétés.

- Fractionnement, lotissements des lots en façade de la route 367.
- Schéma d'aménagement régional et plan d'urbanisme local : affectation rurale, résidentielle rurale, industrielle, forestière.
- Construction des lots en façade de la route, revenus importants pour la municipalité.
- Contrôle des accès au corridor routier, superficie et façade minimales exigées. Réf. règlement municipal et de la MRC.
- Avis du MTQ sur les différents accès et lotissements.
- Circulation : 12,000 véhicules /jour. Intersection Notre-Dame et Petit Cap-Sa.
 - 80% navette automobile des municipalités desservies, vers Québec.
 - 8% transport lourd, en augmentation.
 - 12% autres services, transport étudiant, touristes, etc.
- Différentes affectations du territoire desservi par la 367 (St-Augustin , Ste-Catherine)
- Plusieurs intersections de routes inter municipales ou locales.
- Services commerciaux éparpillés le long du corridor routier.

IV. Le projet d'aménagement proposé est-il acceptable ?

- A mon point de vue : non.
- La solution proposée n'est pas en continuité des réfections importantes exécutées depuis de nombreuses années dans les municipalités au nord du tronçon concerné.
- Ne respecte pas les objectifs et orientations des différents schémas d'aménagement, de stratégie de développement de la MRC et de la CMQ, en matière de développement durable, environnement, transport en commun, protection du paysage, des terres agricoles, patrimoine bâti, etc.
- Favorise l'étalement urbain, l'éloignement constant de la population du centre et des lieux de travail, l'automobile est roi et maître, 'la distance n'a plus d'importance, c'est le temps qui compte.'
- La solution proposée constitue pour une courte distance et une courte période de temps, une piste de course confortable à 100, 110, 120 Km/h.....sans obstacle.
- La structure d'échangeur et de voie surélevée proposés constitue une infrastructure habituellement de niveau d'autoroute. Mieux aménagé que l'échangeur avec l'autoroute 40.
- Des bouchons et des accidents aux deux extrémités qui constituent des entonnoirs, où les accidents seront plus graves que sur le tronçon actuel.
- Augmentation du transport lourd, attrait de cette nouvelle route, changement de trajet route 365 et 369 vers la 367.
- Sur ce tronçon de 3.7 kilomètres, Sécurité, fluidité, fonctionnalité ??? Tranquillité des résidents, oui, en partie.
- Disfonctionnalité par rapport aux différents secteurs du corridor routier dont la réfection importante a déjà eu lieu.

V. Quelle serait l'alternative acceptable, à prioriser ?

- Une alternative basée sur le principe suivant, une publicité passée du MTQ : 'La route, ça se partage.'
- Une alternative qui respecte les différentes orientations régionales et de la CMQ en matière d'aménagement, de transport routier et de transport en commun.
- Une alternative qui fasse en sorte que dans un milieu bâti donné, les usagers de la route doivent adapter leur conduite aux conditions de celle-ci, en respectant l'environnement résidentiel, les nombreux usagers de cette route, les conditions de la chaussée, etc., en réduisant leur vitesse, en respectant la signalisation, et en ayant un comportement responsable...
- Comparaison avec d'autres sections de route de la région : 365, 369, 371, 138 et 573, concernant la signalisation et les limites de vitesse.
- Le réaménagement de la route 367 entre St-Augustin et Ste-Catherine devrait se faire dans le trajet actuel mais dans des conditions vraiment améliorées sur 3,75 kilomètres, par :
 - 1- Reconfiguration de la chaussée partout où cela est nécessaire.
 - 2- Élargissement de la chaussée carrossable.
 - 3- Remplissage des fossés, chaînes de rue, (semblables, intersection rang des Mines.)
 - 4- Réaménagement des intersections, corrections des courbes, (Grand Capsa, Petit Capsa, Notre-Dame.)
 - 5- Limite de vitesse à 70 Km/h sur tout le parcours, jusqu'à l'intersection du rang des Mines.
 - 6- Marquage de la chaussée et espace protégé pour les virages aux intersections.
 - 7- Lignes doubles, dépassement interdit.
 - 8- Aménagements paysagers et plantation d'arbres, afin de créer des écrans visuels aux intersections et ainsi créer un effet de rétrécissement.
 - 9- Plantation d'arbres entre la route et les propriétés pour diminuer le bruit.
 - 10- Une signalisation adéquate sur tout le parcours.
 - 11- Lumières clignotantes (jaunes et rouges) aux trois intersections, (Grand Capsa, Petit Capsa et Notre-Dame.) Selon une étude déposée par la MTQ, cette signalisation diminuerait de 26% le taux d'accident de tout type et de 50% ceux causant des blessures légères, graves ou la mort.

L'objectif poursuivi par le MTQ de baisser de 50% le taux d'accident graves et ou mortels serait sans doute atteint ; de plus le résultat sera encore plus satisfaisant avec la collaboration de la Sûreté du Québec et ou de la Ville de Québec lesquelles exerceront une surveillance accrue de la circulation sur cette portion de route, par des actions préventives et coercitives.

4.

VI. Autres demandes ou suggestions.

A- Demande à la ville de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et à la MRC de la Jacques-Cartier d'abroger l'affectation 'industrielle 9' au sud-est du territoire de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. (Carrière, sablière de 500 mètres par 1 kilomètre de superficie.)
Activité à incidences lourdes sur l'environnement naturel et humain du secteur.

B- Si jamais le projet du tracé C (voie de contournement à l'est) proposé se réalisait, comme il s'agit d'une percée importante dans le paysage forestier, il faudrait s'assurer de la viabilité et de la longévité des arbres aux abords du corridor routier par un drainage adéquat des eaux de surface du bassin concerné par ce corridor routier.

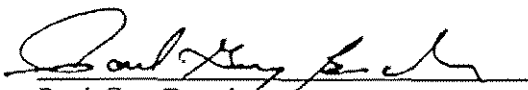
C. L'affichage commercial doit être interdit non seulement dans l'emprise mais pour tout affichage commercial visible de la route et destiné aux usagers de la route, sauf pour l'affichage touristique sur panneau bleu conforme à la loi.

VII. Conclusion

La réfection importante de la route 367, de Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier jusqu'à Rivière-à-Pierre a été réalisée en différentes étapes sous l'égide du MTQ direction de Portneuf; celle qui nous concerne aujourd'hui, cette réfection de la route 367 section de St-Augustin de Desmaures à Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, est attendue depuis plusieurs années. Cependant cette section relève du MTQ, direction de Québec. Les travaux de réfection de cette portion de route, la dernière, doivent donc être exécutés dans la continuité de ce qui est déjà réalisé, et dans le respect des vocations de chacune des municipalités concernées; et plus particulièrement pour Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, dans le respect de sa vocation de pôle de services à une population d'un territoire à prédominance résidentielle, de villégiature et récréo-touristique.

Je tiens à remercier tous les intervenants de l'attention portée à la présente, particulièrement à vous, madame la Présidente, pour nous avoir permis d'exprimer notre opinion sur ce projet qui aura un impact important sur le développement de notre municipalité.

Recevez, madame la Présidente et chacun de vous, intervenants dans ce projet, mes salutations distinguées et l'assurance de ma collaboration.


Paul-Guy Boucher